

**Arguments hétéroclites sur la vie quotidienne en sud Blésois en  
1457,  
tirés de la lecture des visites des forêts de Boulogne et Russy  
et d'autres textes.**

**A.N. Q1\* 503/1 ;  
Louis Magiorani**

**PARTIE I : La Transcription de A.N. Q1\* 503/1.**

A lire sur <http://www.archeoforet.org/>

**PARTIE II : Analyse de la visite.**

Pour bien comprendre ces textes, il faut les replacer dans le contexte historique de l'époque. Je commencerai donc par un très court préambule national et régional.

De 1422 à 1461, Charles VII est roi de France.

Après la visite des forêts de Blois, Boulogne et Russy du mois de novembre 1453, dont nous n'avons, à ma connaissance, pas de compte-rendu, une nouvelle visite eut lieu en février – mars 1457, dont nous possédons une relation<sup>1</sup> complète.

Une telle visite ne saurait être exhaustive. Le scribe en convient : « Nous sommes ... allez et venez par icelle forest, veu et visité en plusieurs lieux et parties d'icelle, où est possible aller raisonnable[ment], soit à pié ou à cheval ».

**Les acteurs de cette visite** sont, outre « le Maistre des eaues et forests » en titre (Jehan Nézelement<sup>2</sup> ou Nérement), plusieurs licenciés en lois (Estienne le Fuzelier<sup>3</sup>, Guillaume le Bonnelier<sup>4</sup>, Simont Musset<sup>5</sup>), et deux clerks (Guillaume Tallu qui signe les documents<sup>6</sup> et Jaquet Francoeur<sup>7</sup>).

---

<sup>1</sup> A.N. Q1 503/1.

<sup>2</sup> Ancien sergent ; Il y a confusion dans le patois solognot entre s et r ; par exemple « une armoise » pour « une armoire » (J.- P. Sauvage.)

<sup>3</sup> Conseiller et auditeur des comptes de Monsr. le Duc en son comté de Blois ; doyen de St Sauveur de Blois ; membre de la chambre des comptes de Mme la Duchesse d'Orléans à Blois (Elizabeth Gonzalez, *Un prince en son Hôtel ; Les serviteurs du duc d'Orléans au XVe siècle* ; Sorbonne, 2004).

<sup>4</sup> Conseiller et procureur général de monsr en sond conté de Blois.

<sup>5</sup> Ancêtre d'Alfred de, le poète (Jean-Paul Sauvage).

<sup>6</sup> Bien que la signature soit la même, pour Boulogne et Russy, il se pourrait que les scribes soient différents comme peuvent le laisser croire des usages orthographiques différents sur l'emploi du « c » et du « g », ainsi que la faiblesse relative de la partie Boulogne, en faits de société et en anecdotes, par rapport à la partie Russy.

<sup>7</sup> Il habitait Blois, rue St Lubin (J.- P. Sauvage).

Le texte<sup>8</sup> est évidemment répétitif, à la fois dans ses formules et dans son contenu, puisque l'objet en est de dénombrer les marchés passés avec des bûcherons ou des marchands de bois, où et par qui ; de rendre compte des vols et des condamnations (saisies, amendes, cautions, prison) et des contestations.

Toutefois, il en apparaît (appert, dirai-il) de multiples constats, sur l'organisation administrative des forêts en ce milieu du XVe siècle, mais aussi sur son organisation physique, sur les hommes de ce temps (riches et pauvres ; gens de villes et gens des campagnes), les usages et leurs abus, sur les coutumes. Transparaissent également l'utilisation du bois, son aire d'utilisation. Sont présents en filigrane les aléas de l'époque (guerre de Cent Ans, emprisonnement du duc en Angleterre, les bandes armées et l'insécurité qui en découle ; l'état dévasté du pays ; enfin le redémarrage d'une économie en panne).

**L'administration des forêts**, sous le regard direct du duc, est dirigée par un Maître des eaux et forêts du comté, assisté de sergents qui surveillent les coupes (les ventes), enregistrent les actes illégaux et dressent éventuellement procès-verbal. Le Maître se charge des actes les plus graves et éventuellement confisque (place en la main du duc) les bois abattus hors marché.

Les Maîtres qui sont cités dans cette visite sont :

Jean Chardon<sup>9</sup>, décédé en 1457,

Jean Nezement.

Les sergents cités sont

*pour la forêt de Russy* : Guillot Boulaye (Cellettes, Seur), Bordier (La Haye, Chailles), Clément Bernart (Lutaine, Boissière, Ruissy), Jehan de France (St Gervais)

*pour la forêt de Boulogne*<sup>10</sup> : Jehan de France<sup>11</sup> (Huisseau, Mont, Prieuré), Raoulet Lembert (Bracieux), Colin le Retif (Thoury, Neuvy, Chambord), Thomas<sup>12</sup> (Montfaut), Robin Panaye (Boulogne sud, Le Jallon, chaussée de l'Étang de Chambord /La Chaussée-le-Conte).

La plupart de noms de lieux-dits ayant disparu, il est difficile de se faire une idée précise de leurs zones d'activité, s'ils en avaient une précise. Entre Guillot Boulaye et Bordier, par exemple, ils sont cités sur ce qui paraît être l'ouest de Russy, en des points où peuvent apparaître l'un et l'autre. Les points de repères sont les bourgs extérieurs à la forêt.

**La localisation d'une coupe** se fait par les chemins de l'époque dont on n'a plus la moindre idée. La forêt n'est pas, comme aujourd'hui, découpée en parcelles aux limites rectilignes. La localisation d'une coupe est faite par :

l'espace entre des chemins : « entre le chemin d'Uisseau en Bouloigne<sup>13</sup> et le chemin de La Chabardière audict lieu de Bouloigne »,

celui entre de simples sentiers ou rottes : « sur la sente qui maine de La Haye à St Lorens », « entre lad grant rote et la IIIIe et derrenière rote devers cellettes »

---

<sup>8</sup> La relation de la visite en forêt de Blois a été publiée par Jean Martin-Demézil, *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, Les Forêts du comté de Blois, 35<sup>e</sup> vol., 1964, p. 227 à 245.

<sup>9</sup> Elizabeth Gonzalez, *op. cit.*

1439/06/27 – 1444/12/21 : Maître de la Chambre aux deniers de l'Hôtel des ducs d'Orléans ; p. 100

1451/02/16 : Trésorier et receveur général des finances de Charles d'Orléans ; p. 55.

1454 – 1456/04/29 : Maître des eaux et forêts ; p. 100.

<sup>10</sup> Le parc de Chambord n'était pas créé, et Boulogne s'étendait sur 10 000 hectares.

<sup>11</sup> Interdit d'exploiter.

<sup>12</sup> Ayant commis un vol de bois, « pour lequel cas il fut prisonnier et pour ce desposé de l'office de sergent et consierge de Monferault ».

<sup>13</sup> Il faut entendre ici, non la forêt, mais le **Prieuré** de Boulogne

des toponymes dont la plupart a disparu : « le tertre de l'Escuelle ; au lieu de la Greille ; le Mont au Corbin<sup>14</sup>, ... ».

### ***L'organisation d'une coupe.***

S'il s'agit d'arbres isolés, les arbres vendus portent la marque du Maître des forêts : « comme appert par sa marque ».

S'il s'agit d'une zone forestière, elle est marquée aux angles : « Jehan de France use deux arpens et demy de bois, a lui délivez par feu Chardon, co[mme] appert par sa m[ar]que, laquelle est empreinte en quatre arbres, chesnes, charme et alisiers aux quatre coings d'icelle vente de deux arpens et de[my] marquez pour<sup>15</sup> quatre paulx<sup>16</sup>, ainsy que est acoustumé de faire en tel cas ».

Les visiteurs vérifient qu'aucun arbre n'a été pris en dehors des alignements, que les marques prévues sont en place et qu'aucune n'a été effacée ou contrefaite pour tricher sur les dimensions de la coupe.

### ***Un paragraphe*** (un item) de ce compte-rendu aura donc l'aspect suivant :

« Duquel lieu devant dit, depuis ung an ença, ont esté copez et abatuz plusieurs chesnes et à grant nombre, co[mm]e appert par les soiches<sup>17</sup> et la ramille qui encores y est, desq[ue]lx chesnes on a fait de paulx<sup>18</sup> desquelz a esté appareillé le duit<sup>19</sup> qui fait venir l'eau aux molins du pont de Blois, délivrez par Né[re]ment ».

On y trouve les renseignements suivants : le lieu, la date, la quantité, même approximative, des arbres abattus, les signes relevés de cet abattage (souches, ramilles), l'utilisation du bois (ici des pieux) et le lieu de l'emploi final (le duit en aval du pont de Blois).

Tous les items ne sont pas aussi riches en informations.

Toutefois, cette gestion forestière s'inscrit dans un cadre oral plus que scriptural. Les faits retenus le sont sur des témoignages : savoir global et imprécis, « comme l'on dit » ; témoignage d'un sergent, « comme dit led sergent » ; de plusieurs, « comme dient les sergens » ; d'un particulier, « comme dit Thomas Bourgois, usager, qui le lui a trouvé copant », sur la foi accordée à une confiance, « comme dit Jehan de France, qui dit l'avoir oui dire a la fille dud Parage ». Et parfois, quand le témoignage manque, « on ne scet ».

***Les catégories sociales*** sont marquées et il semble que chacune ait une part de responsabilité quant à l'état d'une forêt très sollicitée.

Les « estagiers<sup>20</sup> du rein » n'ont pas bonne réputation. Vivant au bord de la forêt, ils y sont vite entrés, abattent un arbre, l'enlèvent et sont vite sortis. D'où l'apparition vers les rives de la forêt de zones peu arborées qui se transforment en landes.

Exemple : « où il y a esté, de long temps a, et naguères, copé et abatu plusieurs chesnes et charmes tant devant l'autre visitation que depuis, co[mm]e appert par les soiches dont la

---

<sup>14</sup> Corbeau.

<sup>15</sup> Par.

<sup>16</sup> Pieux.

<sup>17</sup> Souches.

<sup>18</sup> Pieux.

<sup>19</sup> Canal, *id.* J.- P. Sauvage précise que dans le cour de la Loire, en amont et en aval du pont médiéval, le courant était guidé de la rive gauche vers la rive droite par des assemblages de pieux et de pierres appelés « duits ». Des travaux récents, en période de très basses eaux, ont permis d'en mettre les restes en évidence.

<sup>20</sup> Les habitants qui vivent auprès de la rive (le rein ou rain) de la forêt.

pluspart estoient mors, et dient les sergens que ce a esté fait par les estagiers du rein, et ault[re]ment »

*Les maîtres* ne se sont pas montrés non plus très raisonnables et tout le monde en prend pour son état : « les maistres desd forestz, qui ont esté le temps passé, en ont eu pour leur chauffage ; et ault[re]ment donné où bon leur a semblé, tant aux officiers que aucuns des gens de la ville, pour faire le rost<sup>21</sup>, aux nopces<sup>22</sup> de leurs enffens, pour ce<sup>23</sup> q[ue] s'estoit bois sec ; et dient<sup>24</sup> iceulx sergens que lad forest en a esté fort foulée<sup>25</sup> le temps, tant à cause d'en avoir donné à pauvres et à riches, tant à ceulx de la ville que du rein d'icelle forest ».

*Le duc*, lui-même, a beaucoup récompensé un de ses favoris, Jean de Saveuses<sup>26</sup> qui, il est vrai, l'a servi fidèlement :

« Item, ung autre gros chesne de brace et demye, pourry par le pié, en la charmaye près la rote neufve, m[ar]qué à la m[ar]que dud feu Chardon, qu'on dit estre du nombre de II<sup>c</sup> [200] chesnes donnez à Jehan de Saveuses » ; sans compter deux arpens ici, 10 chesnes là, ...

De Saveuses est cité 13 fois dans la partie de la visite concernant Russy.

Le duc dédommage également en dons de bois les pauvres gens du rain qui ont été employés en corvées diverses :

Item, dient iceulx sergens que la cause principale des bois qui ont esté copez et abatuz pour chauffage a esté que les maistres des forests ont souffert en estre donné aux pauvres gens du rein pour les récompenser en tout ou partie de leurs paines d'avoir fait les haies<sup>27</sup> et esté aux chares<sup>28</sup>, quant pour les plaisirs de Monsr le Duc et de ma Dame on a fait chares esd forestz.

Le 24 mars 1432, le duc Charles a publié une ordonnance forestière<sup>29</sup> qui montre déjà les résultats des dons abusifs, ainsi que l'exercice des droits d'usage qui avaient appauvri les forêts d'une manière inquiétante.

« **Avoir usage** » fait référence à une charte concédant un droit d'usage (telle quantité de bois, de pacage en forêt pour tant de bêtes) à une institution religieuse ou un particulier noble ou non.

*Les usagers* de Russy et Boulogne sont (hors le comte qui en use selon son bon plaisir, ou Dunois qui tient le pouvoir, en l'absence du Duc prisonnier en Angleterre) l'Aumône de Blois, le prieur de Chailles, le prieur de Saint Ladre<sup>30</sup>, la chapelle St Lorens<sup>31</sup> tenue par ceux de St Ladre,

---

<sup>21</sup> Le rôti.

<sup>22</sup> Noces, *Godefroy*.

<sup>23</sup> Parce que.

<sup>24</sup> Disent.

<sup>25</sup> Détruite, abîmée.

<sup>26</sup> Elizabeth Gonzalez, *op. cit.*

1400 : Chambellan de Jean sans Peur ; 1403-1404 : Chambellan de Charles d'Orléans. (Fiche).

1412/08/22 : Fait partie des 6 officiers envoyés par Charles en otages en Angleterre, après la paix d'Auxerre, Charles ne disposant pas des 150 000 écus exigés par les Anglais, p. 313.314

Pendant la captivité de Charles, il avance de l'argent et obtient des sauf-conduits du roi d'Angleterre, pour lui et d'autres, afin qu'ils puissent visiter Charles, p. 284.

1437 : promu à l'office de chambellan en 1437, ancien écuyer d'écurie, p. 191, 193, 284.

1440 : premier chambellan, p. 193

En 1457 : gouverneur de Blois, p. 290

En 1457, il fait don à la communauté des habitants de Blois d'une maison située rue Foulerie, appelée l'Image Notre-Dame. C'est, en quelque sorte, la première « mairie » de la ville.

<sup>27</sup> Enclos ; équivalent de garenne pour le gros gibier.

<sup>28</sup> Chars ou charrois.

<sup>29</sup> Jean Martin-Demézil, *op. cit.*, p. 223 à 225, pièce justificative n° V et p. 190..

<sup>30</sup> Saint Lazare, à Blois (J.- P. Sauvage).

le capitaine des Montils, l'abbé de St Lomer, le prieur de Montrion, l'Aubépin<sup>32</sup>, les estagiers du rain « qui ont usage pour leur chauffage au bois sec tombé<sup>33</sup> », « gésant a terre et au croc<sup>34</sup> ».

Un seul usager de Boulogne est cité (mêmes attendus que pour Russy) : l'abbaye de BourgMoyen.

**L'emploi des bois et les destinataires.** Sont notés :

les edifices<sup>35</sup> de Monsr le Duc, tant pour ses moulins que autrement, ceux « qui, depuis la paix en ce roialme, ont fait de grans édifices, tant à faire latte, bardeau, essourne<sup>36</sup>, merran à vigne et bois à maisonner »,

Monsr. de Saint Rémy seigneur de La Ferté (St Cyr), « de quoy fut fait le pal<sup>37</sup> et la closture de la fortesse de La Ferté »,

l'église d'Oschamps<sup>38</sup>, XXX chesnes à faire fillières ou pousteaux pour lad église,

l'église Saint Lomer, XVIII chènes,

l'église de Bourgm[oien] (outre son usage),

l'arcediacre<sup>39</sup> de Blois auquel Monsr le Duc en donna quatre arpens,

les brayes Saint Victe[ur]<sup>40</sup>, quant ils furent refaictes noeufves<sup>41</sup>,

les braies Saint Victe[ur], pour faire fagos à fourrer les argelx<sup>42</sup>,

les braies<sup>43</sup>, utilisation de pieux,

l'un des molins du pont de Blois (ung gros chesne de brace pour faire ung arbre au moulin),

le chastel de Blois, ou une tronche<sup>44</sup> a esté menée et mise sous l'ourmeau qui est en la court<sup>45</sup> dud chastel, devant l'ostel à monsr de Beaumont,

---

<sup>31</sup> Il existait dans la forêt de Russy une chapelle dédiée à saint Laurent, construite par les comtes de Blois vers 1180, qui fut l'objet d'un pèlerinage du XII<sup>e</sup> siècle au XVII<sup>e</sup> siècle. Elle dépendait de St Ladre (ou St Lazare) à Blois. Ce territoire, à l'origine inclus dans Russy, connut des propriétaires divers et se retrouva, par des ventes successives, hors la forêt.

Tombée en ruine vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la chapelle fut démolie au début XVIII<sup>e</sup> et reconstruite par le propriétaire de la Chesnaie, à Chailles, près de sa demeure (devenue la chapelle du château), Vers 1835, le terrain fut déblayé des décombres amoncelés sur place qui servirent à empierrer l'avenue qui joint le manoir au rain de la forêt. Subsisterait de ce prieuré une cave, à environ cent mètres au nord du château. Abbé Brisset, *Histoire de Chailles*.

Il ne reste donc aucune trace de ce bâtiment dans les limites actuelles de Russy.

<sup>32</sup> Maison noble de Saint Gervais.

<sup>33</sup> « ...qui en deffault de ce qu'ilz n'en trouvent point à terre en abatent et par mo[me]nt plus que aultrement ».

<sup>34</sup> Ils sont autorisés à casser les branches mortes sur l'arbre à l'aide d'un crochet.

<sup>35</sup> Peut-être s'agit-il, entre autres, de La Perche aux Bretons (plan de Du Cerceau) qui s'élevait à la place de l'aile Gaston d'Orléans, au château de Blois, résidence de la garde bretonne, détruite pour l'édification de l'aile G. D'Orléans (J.- P. Sauvage).

<sup>36</sup> Latte, bardeau ; *Godefroy*.

<sup>37</sup> Les pieux.

<sup>38</sup> Ouchamps. Lesueur signale des lambris du XV<sup>e</sup>. Il est permis de penser qu'une partie de la charpente ait aussi été refaite à cette date (J.- P. Sauvage).

<sup>39</sup> *Sic*.

<sup>40</sup> Le texte brut est « Victe » suivi d'un signe d'abréviation. La transcription la plus probable est « Victeur », ou Victor. La localisation serait « St Victor » (carte de Cassini), hameau de l'actuelle Chaussée-St Victor ».

<sup>41</sup> Neuves ; confusion sur le pronom « ils » qui devrait être « elles ».

<sup>42</sup> Argiles ; peu clair.

<sup>43</sup> Contexte fluvial ; moulins ou pêcheries ; proche de duit (J.- P. Sauvage).

le duit<sup>46</sup> qui fait venir l'eau aux molins du pont de Blois,  
 l'un des molins du pont de Blois pour lequel Guill[au]me Champion, charpentier, fit un  
 arbre dans un gros chesne de brace et demie,  
 les moulins du pont de Blois, neuf chesnes les uns de brace et autres de deu[x],  
 les molins du pont de Blois, XIII chesnes de brace et de dem[i] brace, par Jehan Gilloteau,  
 charpentier,  
 la marine de Loire : XXX pieces de bois courbe, tant en piez de chesnes qu'en brachage,  
 pour f[air]e courbes a challans<sup>47</sup>,  
 le pont leveis<sup>48</sup> des Montilz, X chênes,  
 les ponts de Bracieulx,  
 la chaussée de l'estang de Monpercher<sup>49</sup>,  
 la thieulerie<sup>50</sup> de Monferault, pour la réparer, par Jehan Rencien, thuilier,  
 un cormier près d'une brace de grosseur, qui estoit bon à f[air]e viz de pressouer,  
 les engins de guerre appelez chaz<sup>51</sup> qui furent faiz pour prendre M[a]rchesnoir, au lieu  
 de Chaz<sup>52</sup>,  
 l'estang Neuf, plusieurs chesnes de quoy on a fait les guefres<sup>53</sup> et grillons de l'estang,  
 charpentes : la construction de charpentes (notamment le bois courbes pour les étais),  
 planchers : six chesnes de brace et de brace et demy chacun, desquelz fist faire du  
 plancher,  
 solives : XIII chesnes a faire soliveaux,

### ***Le chauffage.***

L'usage le plus fréquent et probablement le plus consommateur de bois était le chauffage  
 auquel était plus volontiers destiné le bois de charme :

les estagiers du rein<sup>54</sup> d'icelle forest qui ont usage pour leur chauffage,

<sup>44</sup> Morceau de tronc, *Godefroy*.

<sup>45</sup> L'avant-cour du château (J.- P. Sauvage).

<sup>46</sup> Canal, *id.* J.- P. Sauvage précise que dans le cour de la Loire, en amont et en aval du pont médiéval, le courant était guidé de la rive gauche vers la rive droite par des assemblages de pieux et de pierres appelés « duits ». Des travaux récents (Virginie Serna *et alii*), en période de très basses eaux, ont permis d'en mettre les restes en évidence.

<sup>47</sup> Je suppose qu'il s'agit de la construction de bateaux (chalands de Loire), où le bois courbe est très utilisé pour éviter de couper le fil d'un bois droit et ainsi renforcer la solidité de la pièce (varangue, membrure, etc.)

<sup>48</sup> « lièce », qui se lève, *Godegroy* ; « pont leveis », avec certitude.

<sup>49</sup> Par l'ordonnance de « Jehan Le Gantier, Maître des Eaux ». Jean Martin-Demézil, *op. cit.*, p. 190, signale : « C'est sans doute à l'abondance du système hydrographique de la Sologne qu'est due la distinction entre l'administration des eaux et celle des forêts, qui est une exception : ce n'est qu'en 1405 et 1410 que les deux administrations fusionnèrent ». Contrairement à ce qui est dit ci-dessus, il existait, encore en 1457, un maître des eaux, nommé Jehan le Gantier, qui donnait des ordonnances, peut-être sous la tutelle du Maître des eaux et forêts, Jean Nérement.

Selon Elizabeth Gonzalez, *op. cit.*, p. 183, Jean LEGANTIER était contrôleur des dépenses de l'Hôtel du Duc de 1442 à 1456, office qu'il cumula avec celui d'argentier de 1443 à 1445.

<sup>50</sup> Tuilerie de Montfroult.

<sup>51</sup> « Machine de guerre que l'on attachoit aux murailles, sous laquelle ceux qui la devoient saper étaient à l'abri », *Godefroy*.

<sup>52</sup> Ancienne ferme de la partie Chambord de Boulogne.

<sup>53</sup> Probablement en rapport avec la pêche de l'étang, les grillons étant les grilles posées aux évacuations pour retenir le poisson.

les estagiers du rein, qui ont leur usage à chauffage au bois gésant à terre,  
pour le chauffage De Monsr de Dunois,  
le charme estant<sup>55</sup> en cinq arpens de bois, pour le chauffage de Monsr le Duc,  
ung arp[ent] de charme, pour le chauffage de Monsr le Duc, lui estant aux Montilz,  
le bois de charme estant en plus de IIII ° arpens de bois qu'on dit avoir esté usé pour le  
chauffage de Monsr le Duc depuis l'an CCCCX jusques en l'an CCCC XLVII,  
le charme estant<sup>56</sup> en cinq arpens de bois, pour le chauffage de Monsr le Duc,  
pour le chauffage de Monsr le Duc la quantité de XXIII arp[ens] et demy de bois esq[ue]lx  
l'on prant le charme et tout autre bois qui ne peut servir, si non à chauffage, et le chesne  
demoure sur bout,  
trois ou quatre arpens qui ont esté usez pour le chauffage d'aucuns de serviteurs de  
Monsr le Duc, et de ses gens et officiers à Blois,  
le cappitaine des Montilz a acoustumé prendre bois pour son chauffage,  
le chauffage de feu Jehan Vuteux, jusques au nombre de plus de dix arp[ens],  
pour le prieur de Chailles pour soy chauffer,  
la cause principale des bois qui ont esté copez et abatuz pour chauffage,  
ung arp[ent] de charme usé pour le chauffage de mond Sr le Gouverneur,  
depuis Seur jusques au chemin de Cellete, tout le rein d'icelle, a esté et est fort foulé des  
bois à chauffage qui y ont esté abatuz et emblez, co[mm]e es autres parts d'icelle forest,  
est hault bois en charmoie qui de p[ré]s[ent] seroit bon à faire ventes pour chauffage,  
en quel a plusieurs petiz chesnes et autres arbres copez et abatuz qui ont esté emblez  
pour chauffage,  
le nombre de XIII chesnes et ung arrable<sup>57</sup> mors dont il a fait du bois pour soy chauffer,  
deux jarrisseaulx, pour chauffage,  
dix arp[ens] de charme a f[air]e charbon.

Les délits de vol se règlent de diverses manières.

***Il y a parfois un arrangement amiable*** : ung gros chesne sec copé par Yvon Hay et  
trouvé copant par Bordier, qui dit en avoir compté en ses comptes X sols tournois.

***parfois des contestations :***

près d'ilec, jouxte les terres labourables, deux chesnes de demi braces ch[acu]n abatuz  
par led Colin, ung an a, lequel lieu il maintient estre son héritage, combien qu'<sup>58</sup> il n'y a aucune  
séparacio[n] entre lesd chesnes et la forest.

Et plus grave :

Entre le chemin qui maine de Chambort a Neuvy et l'estang Neuf<sup>59</sup> et l'estang des Bons  
Hommes<sup>60</sup>, a venir de la chaussée dud estang Neuf jusques a Chambort, a IIII<sup>XX</sup> <sup>61</sup> arpens de bois

---

<sup>54</sup> Les habitants des bords de cette forêt.

<sup>55</sup> Seuls les charmes ont été abattus.

<sup>56</sup> Seuls les charmes ont été abattus.

<sup>57</sup> Erable.

<sup>58</sup> ... bien qu'il...

<sup>59</sup> Chambord, parcelle 363.

<sup>60</sup> Chambord, parcelle 247.

<sup>61</sup> A « quatre fois vingt », soient quatre-vingts arpents.

et lendes ou environ, par commune extimacion, lequel bois, de prem[ier]e face, semble estre de la forest de Bouloigne<sup>62</sup> par ce qu'il n'y [a] bornes et autres choses qui face separacion de la forest et desd bois et est le bois vieil et encien semblable et de la nature de celui de la forest ; lesquelx bois et lendes, les charrons d'Uisseau dient a eulx appartenir et y ont exploicté et aquarry du bois, plusieurs chesnes dont partie sont encor[e] sur le lieu ; et dit Colin le Retif, sergent et garde ilec que lesd charrons ou aucuns de eulx furent, long temps a, condampnez en cent solz ts d'amende et pour y avoir exploicté, co[mme] a p[resen]t, peu de temps après la mort de feu Regnault de Faverois<sup>63</sup>, pour lequel temps Estienne Munet<sup>64</sup> ou feu Mathurin Rousseau estoit lieut[enant] du M[aire] desd forests, et feu Jehan Pregent clerc ; et a ceste cause a esté led bois empesché et mis en la main de Monsr et l'empeschement signifié ausd charrons et deffenduz tous exploiz ; a quoy se sont opposez et jour assigné, pour dire les causes de leur oppo[siti]on, au samedy après Quasimodo<sup>65</sup>.

***Les abus avérés sont réprimés par l'amende, la prison ; si le contrevenant est un sergent, par la dégradation.***

copez et abatuz par ung nom[m]é Jehan Lauger qui pour ce a esté q[on]dampné<sup>66</sup> en l'amende,

VI petiz chesnes de grosseur à faire limonneaux de charreste, dont Jehan Grimault en a esté trouvé saisy de quatre, qu'il a confessé avoir abatuz pour en faire les limonneaux et ridelles d'un charret, pour leq[ue]l cas a tenu prison par deux jours et pour ce q[on]dampné en l'amende de XV solz ts<sup>67</sup>,

ung chesne d'un grant pié de couronne copé deux ans<sup>68</sup>, par Jehan Gauthier de Saint Gervaise<sup>69</sup>, dont il fut q[on]dampné à l'amende,

quatre chesnes qui n'estoient pas de grant valle[ur], com[m]e appiert<sup>70</sup> par les soiches, qui furent abatuz par Jehan Amy lequel, pour lors, en fut g[on]da[m]pné par feu Chardon en XIII solz d'amende,

ung chesne par Pierre Naslin pour lequel il fut g[on]dampné par feu Jehan Chardon en XXXIII solz d'amende, duquel chesne la soiche est encor[e] apparant sur le lieu,

ung autre bon chesne, abatu par Jehan Desmars, pour lequel il a est q[on]dampné en LX solz d'amende par Jehan Né[re]ment,

ung cormier, abatu trois ans a ou environ, par Jehan Grimault le Jeune, co[mm]e a rapporté Boulaie, sergent, qui l'en trouva saisy en sa maison et le relata à feu Chardon qui l'en tint en procès par aucun temps,

Guillaume Champion, arpenteur, le nombre de XIII chesnes et ung arrable<sup>71</sup> mors, pour lequel cas il a esté emprisonné et puny,

---

<sup>62</sup> La connaissance des visiteurs de la cartographie de la forêt était plutôt médiocre. Il est évident qu'entre l'Étang Neuf et celui des Bonshommes, c'était Boulogne. Ce que ne devaient pas ignorer les charrons d'Uisseau. Aujourd'hui Chambord (parcelles 360, 363, 366 pour l'étang Neuf et parcelles 247, 252, 254 pour les Bonshommes).

<sup>63</sup> Maître des eaux-et-forêts, entre le 18 août 1410 et le 1<sup>er</sup> avril 1426 ; Jean Martin-Demézil, *op. cit.*, p. 191.

<sup>64</sup> Maître des eaux-et-forêts, le 24 août 1427, après la mort de Regnault de Faverois ; il n'est plus en charge dès janvier 1429 ; Jean Martin-Demézil, *op. cit.*, p. 191.. Ce rappel touche à des faits alors vieux de plus de 30 ans.

<sup>65</sup> Premier dimanche après Pâques.

<sup>66</sup> Condamné.

<sup>67</sup> Tournois.

<sup>68</sup> ...deux ans a..., ou « il y a deux ans ».

<sup>69</sup> Saint Gervais.

<sup>70</sup> *Sic.*

Jehan de Beaumont que Jehan Boutet lui trouva en menant<sup>72</sup> par quartiers, pour lequel cas il fut emprisonné et puis délivré, pour ce qu'il avoit congnu<sup>73</sup> de feu Jehan Chardon en abatre ung, mais non pas celui,

ont esté trouvez deux chesnes copez, ch[acu]n de demi brace, escarriz a moitié et abatuz par Ph...<sup>74</sup> Robin, dont pour ce il a esté co[n]dampné en VI sols d'amende,

et dit Colin, le vieil sergent, et garde ilec, que lesd charrons ou aucuns de eulx furent, long temps a, condampnez en cent solz ts d'amende,

Item, ont esté copez trois autres petiz chesnes par ledit Thomas, outre et par dessus le nombre desd XIII chesnes ; lesquels chesnes ont esté prisez<sup>75</sup>, com[m]e l'on dit, XLIII solz ts ; pour lequel cas il fut prisonnier et pour ce desposé de l'office de sergent et consierge de Monferault ;

***Il peut y avoir confiscation :***

lesquelx [arbres] ne furent oncques m[ar]quez quar aucune marque n'y est apparant sy non en ung d'iceulx qui est un petit arrable ou quel la marque dud feu Chardon a esté contrefaite de la pointe d'un cousteau ou aultre ferrem[en]t. Pour lequel cas, nous avons fait mettre en la main<sup>76</sup> de Monsr le Duc, deux milliers ou enviro[n] de merran a vin et tout autre bois estant en icelle vente ; et deffendu aud Jehan de France tous exploiz<sup>77</sup>,

et a ceste cause a esté led bois empesché et mis en la main de Monsr et lesquels ont signigié ausd charrons et dessusdiz tous exploictz.

***Autre cas de figure, l'auteur du délit est inconnu :***

on ne scet par qui quar led sergent ne scet qui ce a fait,

ung chesne abatu on ne scet par qui,

au lieu de Terre Noire, a esté copé ung chesne sec de demi brace et naguères, on ne scet par qui.

---

<sup>71</sup> Erable.

<sup>72</sup> Emmenant.

<sup>73</sup> Avait été autorisé, mais s'était trompé d'arbre.

<sup>74</sup> Prénom abrégé ; ils ne sont pas nombreux ceux qui commencent par Ph, quand ce n'est pas Philippe.

<sup>75</sup> Incertitude sur le mot.

<sup>76</sup> Confisqué.

<sup>77</sup> Nous avons interdit toute exploitation.

Toute une peinture du temps transparait sous ces textes.

Elle touche à la vie politique, la vie religieuse, la vie économique et aux grands événements nationaux et régionaux dans la fin d'une guerre qui dure depuis cent ans.

### PARTIE III : LE CONTEXTE HISTORIQUE

#### a. Le Pouvoir civil et les grands évènements du temps.

La vie politique est abordée par les noms des personnes citées dans ces textes. Le pouvoir est au duc d'Orléans, également comte de Blois.

Ce comté vient de lui échoir par une opération assez habituelle en cette fin du moyen-âge où les successions donnent lieu à des redistributions des terres suivies de recompositions par des échanges ou des procès.

Il faut remonter à l'année 1391 pour comprendre cette succession. Le comte de Blois, Guy de Châtillon, a pour fils Louis, qui porte le titre de comte de Dunois. Les possessions des Chatillon sont très vastes et s'étendent jusqu'au Hainaut, aujourd'hui au sud de la Belgique.

Cette année-là, Louis quitte son père pour le Hainaut où résident sa mère, Marie de Namur, et son épouse, Marie de Berry. Peu après son arrivée, Louis tombe malade et meurt. Le comte de Blois est désormais sans héritier et vend son comté au duc d'Orléans, frère du roi Charles VI. Toutefois, il s'en réserve la jouissance jusqu'à sa mort qui survient le 22 décembre 1797. Louis d'Orléans a alors la pleine propriété du comté de Blois<sup>78</sup>.

Le 23 novembre 1407, Louis d'Orléans est assassiné par des hommes de main du duc de Bourgogne<sup>79</sup>, à Paris, rue Vieille du Temple, dans le quartier du Marais.

Né le 24 octobre 1391, Charles, son fils hérite du duché à juste 16 ans.

Le 25 octobre 1415, Charles est blessé à la bataille d'Azincourt et fait prisonnier par les Anglais. A la mi-novembre, il embarque à Calais pour Douvres. Il restera en Angleterre jusqu'au 11 novembre 1440.

Le duc en Angleterre, il fallait faire face à la vacance du pouvoir. Le frère de Charles, Philippe de Vertus, tient les rênes du duché jusqu'à sa mort en 1420. Jean d'Orléans, appelé plus communément Dunois assure la succession.

Nous retrouvons ici notre texte forestier : « pour le chauffage De Monsr de Dunois durant le temps de la guerre.

Si Philippe de Vertus n'est pas cité dans ces textes de 1457, et on le comprends, Dunois apparaît deux fois, ce qui est modeste, mais compensé par l'importance du personnage

Il était donc fils illégitime de Louis de France duc d'Orléans, et donc le demi-frère de Charles d'Orléans.

Il fut élevé dans la famille légitime de son père, et notamment, dans les premières années, sous la direction de l'épouse de celui-ci, Valentine Visconti, comtesse de Vertus. Cette pratique était à l'époque d'usage courant dans les familles nobles ou de lignage royal.

Il fut souvent désigné sous le vocable de **Bâtard d'Orléans**, puis celui de **Dunois**.

Dès 1422, Dunois embrassa la cause de Charles VII, dépossédé de son royaume à la suite du traité de Troyes (1420) et réfugié à Bourges. Il se distingua de bonne heure par sa vaillance :

---

<sup>78</sup> Abbé Boureille, *Histoire des Montils*, p. 119.

<sup>79</sup> Elizabeth Gonzalez, *op.cit.*, p. 32.

à 25 ans, il battit, avec 1600 hommes, sous les murs de Montargis, 3000 Anglais commandés par Warwick et Suffolk. Il fut un compagnon d'armes loyal et fidèle dès qu'apparut Jeanne d'Arc à Chinon et participa à nombre de ses faits d'armes. Il partagea sous les murs d'Orléans la gloire de Jeanne d'Arc et contribua puissamment à la victoire de Patay en 1429.

En 1432, il réduisit la ville de Chartres, et en 1436 il reprit Paris alors occupé par les Anglais.

Il fit oublier sa participation à la révolte féodale dite de *La Praguerie*, aux sièges d'Harfleur et de Dieppe. En 1444, le roi le nomma son lieutenant général ; à peine revêtu de cette haute dignité, il expulsa entièrement les Anglais de la Normandie par la victoire de Formigny le 15 avril 1450 ; la même année, il conquiert la Guyenne, occupée aussi par les Anglais.

La guerre de Cent Ans est présente en d'autres termes :

« Item, entre icelles ventes et la rive de la forest, a esté le temps passé abatu grant quantité de chesnes, com[m]e appert par les soiches qui a p[rese]nt sont mortes et seiches ; et dit Colin le Retif que ce fut pour faire certains engins de guerre appelez chaz<sup>80</sup>, qui furent faiz pour prendre M[a]rchesnoir ».

Le *Dictionnaire du Moyen Français* donne cette définition de ce terme : « Machine de guerre constituée par une galerie de bois couverte de merrains, de fer et de peaux, que l'on fait avancer sur des roues jusqu'au pied des murailles et qui permet aux assaillants qui y sont abrités, de faire agir le mouton dont elle est équipée, de combler les fossés... ».

Ces *chaz* ont laissé leur nom aux lieux de leur construction. Il y avait dans Boulogne (partie chambourdine aujourd'hui) les fermes du Grand et du Petit Chaz.

Outre les « chaz » fabriqués pour prendre Marchenoir et l'emprisonnement du duc Charles en Angleterre, on peut encore noter ceci :

« Et bien<sup>81</sup> trois ou quatre arpens qui ont esté usez pour le chauffage d'aucuns de serviteurs de Monsr le Duc, et de ses gens et officiers à Blois, ausquelx on a illec<sup>82</sup> délivré bois pour ce qu'on ne pouvoit pas aller en l'usage ».

Ce sont les derniers termes qui importent. Nous avons vu que des usages étaient attribués à telle congrégation ou telle personne. Si les accès aux usages étaient interdits, c'était par l'insécurité. On ne pouvait aller dans l'usage à cause de la présence de bandes de soldats et de brigands qui couraient les bois, pendant la guerre.

La sécurité était meilleure à se servir en rive nord de la forêt que de s'enfoncer dans l'intérieur du massif. C'est donc au nord de la forêt de Russy (Foux, Bayne, Mont) que furent donnés des usages temporaires pour le chauffage des gens du Duc.

Les textes de 1457 ne suffisent pas, cependant, à donner une image des intenses bouleversements apportés par cette guerre.

J'emprunte à Isabelle Guérin les témoignages suivants :

Le Val de Loire vivait dans la terreur, et on n'osait pas, en 1426, aller tenir les assises du bailliage de Blois à Beaugency « pour double des ennemis du royaume »<sup>83</sup>. Les Béarnais du comte de Foix sévissaient également aux environs de Jargeau<sup>84</sup>.

---

<sup>80</sup> ART MILIT. "Machine de guerre constituée par une galerie de bois couverte de merrains, de fer et de peaux, que l'on fait avancer sur des roues jusqu'au pied des murailles et qui permet aux assaillants qui y sont abrités, de faire agir le mouton dont elle est équipée, de combler les fossés..." *Dictionnaire du Moyen Français*.

<sup>81</sup> Au moins.

<sup>82</sup> Entre la sente qui maine de Foux à Pezay et les rives de la forest devers les Champs de Bayne, de Mons...

Malgré la trêve conclue en 1427 par le bâtard d'Orléans au nom de son frère, en ce qui concerne les domaines de ce dernier<sup>85</sup>, le duc de Bedford enleva en 1428 Meung-sur-Loire, Cléry, Saint-Cyr-en-Val, Beaugency, Jargeau, Châteauneuf, Saint-Benoît et Sully ; ses troupes attaquèrent le château de la Ferté-Hubert<sup>86</sup> et s'en emparèrent, après avoir tué d'un coup de vireton Jean de Beauvilliers, dit Bourles, défenseur et seigneur du lieu ; la ville fut ensuite pillée de fond en comble et la forteresse occupée par les Anglais<sup>87</sup>. Le pays avoisinant fut rançonné, dévasté et brûlé, ainsi que l'atteste l'aveu de 1450, où il est question notamment de fermes en ruines dans la paroisse de Crouy, démolies « par la fortune des feux qui ja piéça eurent cours entre Saint-Lorent-d'Ereux<sup>88</sup> et ladite Ferté »<sup>89</sup>.

Si les ennemis causaient grand dommage, les troupes amies n'étaient pas moins à craindre. Voici ce que rapporte l'abbé Boureille, dans son *Histoire des Montils* :

« Les Ecossois étaient au service de la France, mais, toujours comme au temps du roi Jean, les défenseurs n'étaient souvent pas moins redoutables aux populations que les ennemis eux-mêmes. « Les Escoçois estoient sur le pays ! » disait l'abbé de Pontlevoy, en juillet 1428. Tous le pays entre Orléans et Blois estoit plain d'Escoçois, raconte une autre personne, et n'y osoit ame aller par eaue ne par terre<sup>90</sup> » ;

Un autre témoignage émane des habitants de Cellettes, sur les dégâts que commettait la garnison des Montils : « Il n'est mie advenu seulement par le fait des Anglois et Bourguignons, mais aussi par les gens tenant le parti du Roy notre sire qui ont été en garnison en plusieurs forteresses environ la conté et ville de Blois, comme ... aux Montis, à Chambort... et ailleurs, lesqueulx pareillement depuis VIII ou IX ans en ça ont fait tant de maulx ou pais de la conté de Blois, tant en pilleries et rançonneries, enforssemens de femmes, en prenant gens prisonniers, et faisoient tous les maulx que on pourroit dire, et tellement que homme ne femme n'a peu ne oser demourer sur le pais et mesmement environ ledit lieu de Cellettes<sup>91</sup> ».

Ces méfaits demeuraient le plus souvent impunis. Mais quand la justice pouvait en tenir un, quelle vengeance ! Le 1<sup>er</sup> mars 1437, le bailli de Blois fait noyer dans la Loire Guillaume le Biernas, homme de guerre, pour ses démérites<sup>92</sup> ».

## **b. Quelques aspects de la vie religieuse.**

Si nous voulons comprendre la vie religieuse en ce milieu du XVe siècle, il nous faut remonter quelques décennies.

Nous ne nous attarderons pas sur les grandes abbayes blésoises citées dans ces textes, comme St Laumer ou Bourmoyen, dont Bernier dans son *Histoire de Blois* et Jacques Soyer dans son *Etude sur la communauté des habitants de Blois* ont abondamment parlé.

---

<sup>83</sup> *Ibid.*, R<sup>4</sup> 563.

<sup>84</sup> P. Leroy, *Jargeau et ses environs aux XIVe et XVe siècles*, p. 49.

<sup>85</sup> G. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t.1, p. 29 (traité des 16 et 17 juillet 1427).

<sup>86</sup> La Ferté St Cyr.

<sup>87</sup> Anselme, t. IV, p. 710. La Ferté-Hubert envoya des renforts à Baugency lorsque la ville fut attaquée par Jeanne d'Arc en juin 1429 (A. De Villaret, *Les campagnes des anglais dans l'Orléanais*, Orléans, 1893, p. 87).

<sup>88</sup> St Laurent des Eaux.

<sup>89</sup> Arch. nat. Q<sup>1</sup> 488.

<sup>90</sup> Vicomte de Croy, extrait des registres du Parlement, *Revue du Loir-et-Cher*, année 1909, col. 265.

<sup>91</sup> « Les faits se passent évidemment pendant la période qui va de 1420 à 1440 » ; A.N. Z<sup>2</sup> 338 (C<sup>on</sup> du Vicomte de Croy),

<sup>92</sup> Abbé P. Boureille (fortement inspiré par le vicomte de Croy), *op.cit.*, p. 124, Migault, Blois 1922.

L'une d'elle cependant retient notre attention : Saint Ladre à Blois, autrement nommée Saint Lazare, et sa « fille », Saint Laurent des Bois, en forêt de Russy.

L'abbé Paul Brisset, dans son *Histoire de Chailles*, apporte les précisions suivantes :

On était à l'époque des Croisades. Dans ces pays lointains, les croisés contractèrent la terrible maladie de la lèpre. Ce fléau qui avait sévi chez nous jusqu'aux VIIIe et IXe siècles et avait presque disparu, connu, à leur retour, une extension considérable. En quelques années, l'Europe se couvrit d'hospitiaux qui, sous les noms de léproserie, lazaret ou maladrerie, recueillaient les malades. En 1244, on en comptait 19000 dont 2000 pour la France.

Saint Lazare de Blois, ou prieuré St Lazare, fut fondé en 1126, sur des terrains à l'extrémité du Bourg-Neuf ; d'après Jean-Paul Sauvage sur l'emplacement du Lycée Augustin Thierry.

Le comte Thibault IV, comte de la maison de Champagne (né vers 1190 – décédé le 8 janvier 1152), céda à la communauté de St Lazare, quelques arpens de terrain sur la lisière du bois, à l'ouest de la forêt de Russy. Une chapelle y fut construite, dédiée à St Laurent, et un prieur y fut nommé pour la desservir.

St Lazare, sous le nom de St Ladre est cité 5 fois dans les textes de la visite, St Laurent 9 fois avec l'orthographe *Lo*, et 5 fois avec l'orthographe *Lau*. Cette fréquence provient, entre autres, de ce que le prieuré et les chemins qui y menaient étaient utilisés comme points de localisation des coupes.

St Laurent fut doté de terres par les comtes de Blois. Empêchés par la guerre d'accéder à « ces héritages », les religieux de St Lazare résolurent d'affermier une partie du domaine.

L'abbé Brisset poursuit : Le prieuré a complètement disparu. Il n'en reste qu'une cave cachée par les ronces et les broussailles, à quelques cent mètres au nord du château de La Chesnaye, près de l'allée dite de St Laurent.

Le texte de 1457 ne dit pas formellement si St Laurent, près des rives de la forêt, était à l'intérieur ou à l'extérieur de Russy.

Toutefois, Brisset fait état d'une charte dont un extrait est publié dans la *Revue du Loir-et-Cher historique* du 31 mars 1887, page 20 d'un article de Dupré intitulé *Renseignements historiques sur les Montils*. Cette charte est datée par Dupré de 1189. Brisset, page 165 de son ouvrage, en cite une partie dont je retiens ceci : « Saint Laurent en la forêt de Russie ». Saint Laurent aurait donc été construite en forêt, dans les bois du comte. Ce territoire est aujourd'hui hors la forêt sur des terrains privés. Ceci montre un recul de la forêt depuis l'époque de la fondation.

Cette question n'est pas, pour moi, sans importance. Fallait-il lors de mes prospections archéologiques dans Russy, chercher ou non des traces de cette chapelle ?

### **c. Quelques aspects de la vie économique.**

Il n'est pas dans mon intention d'en traiter tous les aspects, et notamment d'apporter des précisions sur la vie agricole ou le commerce qui n'apparaissent dans ces textes que comme les conséquences ultimes des activités forestières.

Un point, néanmoins, touche à l'agriculture : les dégâts causés par le grand gibier sur les terres voisines des forêts et la chasse.

Déjà, en 1298 dit De Croy, (en mars 1288, dit Guérin) la comtesse Jeanne de Châtillon avait promulgué une ordonnance par laquelle elle supprimait toutes ses garennes ouvertes dans les paroisses voisines des forêts de Blois, Russy et Boulogne, et accordait aux tenanciers le droit de chasse à tout gibier et à tous engins, de jour comme de nuit, excepté dans ses défens et dans les garennes d'autrui. Cette ordonnance s'appliquait, en Sologne, aux paroisses de Mont près Chambord, Tour, Neuvy, Bracieux, Thoury et Dhuizon. (Isabelle Guérin, *op. cit.*, p. 126).

Quelques mots importent dans cette ordonnance : « excepté dans les garennes ». La garenne est un espace réservé, mis en défens, donc « garé » et « gardé », ce qui explique la prolifération d'animaux. De garenne à lapins, on est venu à des garennes au gros gibier, voire à des garennes à poissons, et de garennes ouvertes à des garennes fermées.

Isabelle Guérin indique ceci : « Tout le gibier devait pulluler à la fin du XIIIe siècle et au XIVe siècle, car des plaintes s'élevèrent alors de tous côtés dans le comté de Blois au sujet des dégâts provoqués par les garennes seigneuriales. Pour y remédier, le Conseil du comte dut ordonner, en 1378, une « chasse aux bêtes noires » qui dura trois mois<sup>93</sup>.

En dépit de l'ordonnance royale de 1397, qui enlève le droit de chasse à toute personne non noble, sauf aux gens d'église et aux bourgeois vivant de leurs rentes, les roturiers du comté de Blois durent continuer à jouir des privilèges qui leur avaient été accordés, car nous voyons Charles d'Orléans confirmer en 1410 la concession de la comtesse Jeanne en faveur des habitants des châellenies de Blois et de Marchenoir<sup>94</sup>

Ces garennes virent l'élaboration de nouvelles techniques de chasse. Je laisse encore la parole à Isabelle Guérin :

A côté de la véritable chasse à courre « à cor et à cry, à suite des chiens et de gens », telle qu'elle se pratiquait dans tous les grands massifs forestiers, existait un autre divertissement beaucoup moins « sportif », mais plus fructueux : la chasse à la haie. On établissait la haie, faite de buissons et d'arbrisseaux taillés à mi-hauteur, en demi cercle autour du canton de bois qu'on voulait chasser ; des ouvertures étaient ménagées, dans lesquelles on tendait des filets ou « lassières » ; d'autres panneaux unissaient les deux extrémités de la haie au demi cercle formé par les défenses. Des chasseurs étaient chargés de faire les « huées » pour effrayer le gibier. Veneurs et limiers battaient alors la portion de bois ainsi encerclée et forçaient les bêtes à aller se prendre dans les rets, que des gardes étaient chargés de surveiller. Ce genre de chasse, très spectaculaire, se faisait à grands renforts d'aboiements, de cris, de huées, de sons de cors ; elle était aussi très productive, lorsqu'il y avait « foison de bêtes au buisson » et par conséquent très destructrice. Elle nécessitait un grand déploiement de gens, de chiens et de filets.

On retrouve dans nos textes forestiers une allusion à ce type de chasse :

« la cause principale des bois qui ont esté copez et abatuz pour chauffage a esté que les maistres des forests ont soufert en estre donné aux pauvres gens du rein pour les récompenser en tout ou partie de leurs paines d'avoir fait les haies ».

Les aspects économiques les plus évidents sont ceux qui touchent évidemment à la gestion des bois, mais aussi, sous-jacente, à la gestion des eaux.

Si Emmanuel Leroy-Ladurie, dans son étude sur *Les fluctuations du climat de l'an mil à aujourd'hui*, note, après un petit âge glaciaire de 1300 à 1380, un léger réchauffement de 1385 à 1455, il précise ceci : « Les catastrophes post-1400 de la guerre ont donné à la première moitié du XVe siècle de très rudes caractéristiques. Les incidents négatifs de type agro-météo eussent été plus supportables en des périodes plus paisibles, ou moins pesteuses ; mais ils ont pris une énorme ampleur, surdéterminés qu'ils étaient par le malheur public. Ainsi de 1419 à 1440, les méfaits de la peste combinés à ceux de la soldatesque et de la météo ont diminué les récoltes de blé et autres vivres.

La plus rude famine fut celle de 1438 et elle fut suivie d'une énorme peste en 1439. C'est vraisemblablement le moment où la population française, après les vingt millions d'âmes qu'elle comptait vers 1330 - 1340, retombe à 9 ou 10 millions, diminuée de moitié en un siècle.

---

<sup>93</sup> Arch. nat. KK 300.

<sup>94</sup> J. Soyer, G. Trouillard et J. De Croy, *Cartulaire de la ville de Blois*, p. 9-10.

Isabelle Guérin dans son ouvrage déjà cité dresse un tableau peu reluisant de l'état du pays vers 1450 :

« A Marcilly-en-Villette, près du Val, le moulin de Villedempnay, qui appartenait au chapitre Saint-Vrain de Jargeau, était en « nulle valleur et désert » depuis trente ans, en 1450, « obstant le fait de guerre.

« Aux environs de Jouy-le-Potier, en 1439, le lieu seigneurial de Cendray n'est plus « ni habergé ni labouré »<sup>95</sup>.

Le 26 août 1446, le duc d'Orléans donna en fief à son chirurgien, Jean de Jodoigne<sup>96</sup>, qui avait guéri la duchesse (« et à cause d'icelle euz granz paines et travaulx ») une surface importante « d'héritages »<sup>97</sup> compris dans sa censive de Dhuizon, sur lesquels il ne percevait plus aucune redevance depuis vingt ans, parce qu'ils étaient retournés en friche, les tenanciers étant « les ungs morts, les autres fuitifs ». Il s'agissait de 14 exploitations avec leurs dépendances, totalisant une surface d'environ 62 hectares de terre, plus ou moins en friche, 42 hectares de bois, 7 hectares de courtils et 2 hectares de prés, soit en tout 113 hectares. Cette donation était destinée à aider le bénéficiaire à remettre en valeur son fief de la Motte de la Bétourie (ou Bétoisie) auquel confinaient ces terres, et qui était « de très longtemps en désert et tourné en grant ruyne pour la fortune de la guerre » ; il ne pouvait le « remettre sus », parce que les domaines voisins étaient également en friche, « les tenans d'iceulx » les ayant « laissiez fondre et démolir à l'occasion de ladictte guerre » ; dans ces conditions, le travail qu'il aurait accompli sur sa terre eût été peu efficace et presque inutile<sup>98</sup>. De même, l'aveu et dénombrement de la seigneurie des Granges, près de Soings, en 1447, par Étienne de Château-Chalon, seigneur de Billy, accuse de nombreuses ruines ; on relève 200 arpents de bois et friches, qui « souloient être en cens, rente et ostize », et 25 « ostizes » dont les redevances n'ont pas été payées depuis plus de quarante ans<sup>99</sup>.

Au sud-est, dans la seigneurie de la Ferté-Imbault, les désastres remontent sans doute aux premières campagnes du XVe siècle ; cependant, aucun texte ne permet d'affirmer que le château fut détruit en 1356 par l'armée du Prince Noir<sup>100</sup> et il ne figure pas sur la liste des lieux forts français occupés par les troupes anglo-navarraises de 1356 à 1364, dressée par Siméon Luce<sup>101</sup>. Il existait, en tout cas, bien qu'en mauvais état, en 1403, car Hugues de Montmorency, seigneur de Beaussault, par un accord passé le 18 avril de cette même année, l'abandonna en douaire à la veuve du seigneur de la Ferté-Imbault, dont il était héritier par sa femme, et s'engagea à le faire réparer<sup>102</sup>. D'après le plaidoyer du procès terminé par une sentence du Parlement de Paris du 7 septembre 1450, au sujet des arrérages de deux rentes dont la terre de la Ferté-Imbault était grevée, la ruine de la seigneurie n'aurait commencé qu'en 1425, date qui

---

<sup>95</sup> *Ibid.*, R<sup>4</sup> 698, f<sup>o</sup> 250.

<sup>96</sup> Jehan de Jodoigne, sans doute originaire de Jodoigne (Brabant), chirurgien du Dauphin dès 1418, fut chirurgien du Roi entre 1446 et 1451 ; il assista Philippe d'Orléans, comte de Vertus, dans sa dernière maladie en 1420, et donna des soins vers 1445 à Marie de Clèves, duchesse d'Orléans qui lui servit une pension jusqu'en 1472 ; il fut anobli par Charles d'Orléans (E. Wicker-Sheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Age*, t. II, Paris, 1936).

<sup>97</sup> Le mot « héritage », désigne, au Moyen Age, les biens immeubles ; il s'applique particulièrement au domaine rural.

<sup>98</sup> Arch. nat. KK 897, f<sup>o</sup> 125-128. La Bétoisie est aussi appelée « la Motte de Mefflay » dans un aveu et dénombrement de 1575 (Arch. nat. Q<sup>1</sup> 487) ; ce nom figure également dans un aveu et dénombrement de 1315 (Arch. nat. P 1478, f<sup>o</sup> 9).

<sup>99</sup> La situation est la même dans les terres de vassaux : dans le fief du Gué-de-la-Guette, de nombreux « héritages » ont fait retour au seigneur parce qu'ils sont en friches « et n'y a personne qui les veuille tenir » (Arch. nat. Q<sup>1</sup> 486 (B), aveu et dénombrement de la seigneurie des Granges et du Rouillis).

<sup>100</sup> Ainsi que le veut une tradition rapportée par l'abbé Bommer, curé de la Ferté-Imbault au XIXe siècle, et contestée par le général du Ranquet (*Annales de la Sologne*, 1956, n<sup>o</sup> 2).

<sup>101</sup> *Op. cit.*

<sup>102</sup> Arch. nat. X<sup>1c</sup> 89 A.

marquerait les débuts d'une période au cours de laquelle la Sologne aurait plus particulièrement souffert de l'infortune de la guerre<sup>103</sup>. Les ruines sont encore loin d'être relevées en 1448 ; beaucoup de terres sont encore en friches, des moulins sont démolis, des maisons abandonnées, et les revenus de la châtellenie, ainsi que ceux des fiefs de moindre importance qui en dépendent, diminués de moitié<sup>104</sup>. Certains vassaux refusent de prêter hommage sous prétexte que leurs fiefs ne valent plus rien. L'un d'eux. Gilet Dupuy, nous décrit son domaine de la Borde de la Forêt, dans la paroisse de Marcilly-en-Gault ; il se compose d'une « place à motte environnée de fossés tout autour... en laquelle souloit avoir maison et hostel fort à demeurer, lequel par les anciennes guerres fut tout ars et brullé et de présent n'y a aucune habitation » ; les terres qui l'entourent « souloient être labourables » et sont « de présent en buisson et bruyères », avec 25 arpents de bois ; les cinq étangs, « tant pour la fortune de guerre comme par ce que audit lieu de la Forest a esté longtemps que nul n'y conversoit, sont de présent en ruyne et de très petite valleur » ; la tuilerie qui existait jadis a disparu<sup>105</sup>. Du fief de Migerault dépendait un moulin dans la paroisse de Selles-Saint-Denis ; le seigneur fit savoir à la dame de la Ferté-Imbault qu'il ne pouvait en obtenir foi et hommage du détenteur, car ce fief était depuis longtemps « en désert et du tout desmoly »<sup>106</sup>.

Les textes forestiers de 1457 témoignent pourtant d'un renouveau économique :

« L'Aumosne de Blois, Saint Ladre et le prieur de Montrion », s'activent à la construction « depuis la paix en ce roialme, de grans édifices », et utilisent « bois à faire latte, bardeau, essourne<sup>107</sup>, merran a vigne et bois a maisonner ».

On répare les églises, à Ouchamps, St Laumer, Bourgmoyen.

On refait les clôtures, à la forteresse de La Ferté, et au prieuré de St Laurent.

On répare les ponts, pont levis des Montils, pont de Bracieux ; et la tuilerie de Montfrault.

On remet les étangs en état : chaussée de l'étang de Montpercher, des grilles à l'étang Neuf.

On répare les pressoirs et on fend des merrains pour fabriquer des tonneaux. Ce qui suppose une remise en route de la viticulture

On s'occupe de construire de nouveaux chalands pour naviguer sur la Loire ou porter des moulins.

Le duc fait réparer ses bâtiments, ses moulins et en particulier les moulins du pont de Blois, dont on remplace les arbres par des arbres neufs.

On appareille de pieux neufs les braies St Victor et le duit qui fait venir l'eau aux moulins du pont de Blois.

Ces dernières lignes signalent l'importance accordée à la gestion des eaux. Moulins suspendus à un pont, moulins flottants sur des chalands, redirection des courants par la création de duits témoignent de la remise en route de cette force motrice.

Que dire de plus, à propos de ces textes sur l'état des forêts en 1457 ? Terminer sur une anecdote ?

Une coutume apparaît dans son état primaire, reprise aujourd'hui d'une façon métaphorique.

---

<sup>103</sup> X<sup>1a</sup> 79, f° 224 v°- 226.

<sup>104</sup> Arch. nat. P 1472 (1). Cf. aussi aveu et dénombrement de Brinon en 1450, Q<sup>1</sup> 494\* (1).

<sup>105</sup> P 1472 (1) f° 49.

<sup>106</sup> *Ibid.*, f° 112.

<sup>107</sup> Latte, bardeau ; *Godefroy*.

« Item, aud lieu, a esté copé un autre gros vieil chesne pourry a demy duquel, co[mm]e dit le sergent, a esté fait des treffouaulx pour led Né[re]ment à la feste de Noel derr[enier] passé,

Au lieu du Genetay, ung chesne sec que Bordier dit avoir copé a noel derr[enier] passé et fait deux treffouaulx, l'un pour le prieur de Chailles et l'autre pour lui ».

Le trifou<sup>108</sup> (trois feux) était une bûche, de bois évidemment, que l'on brûlait à Noël, et qui devait durer trois journées consécutives.

Cette coutume a donné naissance à nos pâtisseries.

Nos forêts généraient au XVe siècle une forte ambivalence de sentiments et particulièrement pour les riverains. S'ils y avaient pacage et droit de ramasser le bois mort pour se chauffer, ils subissaient aussi les dégâts des bêtes sauvages.

Forte ambivalence encore car si, du fait de la guerre et des loups<sup>109</sup>, les forêts étaient peu sûres, elles apportaient outre le fer (notamment dans Boulogne), le bois à tout faire : charpentes des maisons, bardeaux, pans de bois (qui avec le torchis constituaient les murs des maisons), meubles, charpentes et arbres des moulins, bateaux, charrettes, bois de chauffage, charbon de bois, merrains pour les tonneaux, manches des outils, jusqu'aux assiettes et, dans les arbres, le miel sauvage.

Elles étaient le lieu de toutes les peurs et de toutes les richesses.

Mai 2012.

---

<sup>108</sup> Jean Martin-Demézil, *Les forêts du comté de Blois jusqu'à la fin du XVe siècle*, Mémoire de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, XXXVe volume, p. 235.

<sup>109</sup> Cf. Le parc aux loups, dans Russy.